



Grant Thornton

L'instinct de la croissance™

Sénégal 2015

Objectifs de croissance et Orientations budgétaires

Janvier 2015



Sommaire

Avant-propos _____	3
Plan Sénégal Emergent (PSE) _____	5
Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE): Quelques enseignements _____	6
Contexte économique et financier en 2014 _____	10
Gouvernance et développement humain _____	15
Services financiers _____	16
Energie _____	18
Agriculture et agrobusiness _____	20
Tourisme _____	22
Emploi et Formation Professionnelle _____	23
Compact Millenium Challenge Account _____	24
Budget 2015 _____	26
Annexe _____	28

Avant-propos

Grant Thornton, cabinet *leader* d'audit et de conseil, fidèle à sa tradition, publie pour la troisième année consécutive au Sénégal la brochure¹ *Budget 2015 : Objectifs de croissance et Orientations budgétaires*. Ce présent document est consacré à la revue et à l'analyse de l'économie sénégalaise dans ses grandes lignes, au regard des priorités du Gouvernement. *Budget 2015 : Objectifs de croissance et Orientations budgétaires* est un outil destiné aux investisseurs qui ont besoin de données économiques de qualité pour alimenter leurs business modèles en vue de soutenir leurs projets au Sénégal. La brochure s'adresse également aux partenaires techniques et financiers qui pourront y trouver un condensé d'informations économiques susceptibles de donner une visibilité globale de la politique économique et sociale du pays.

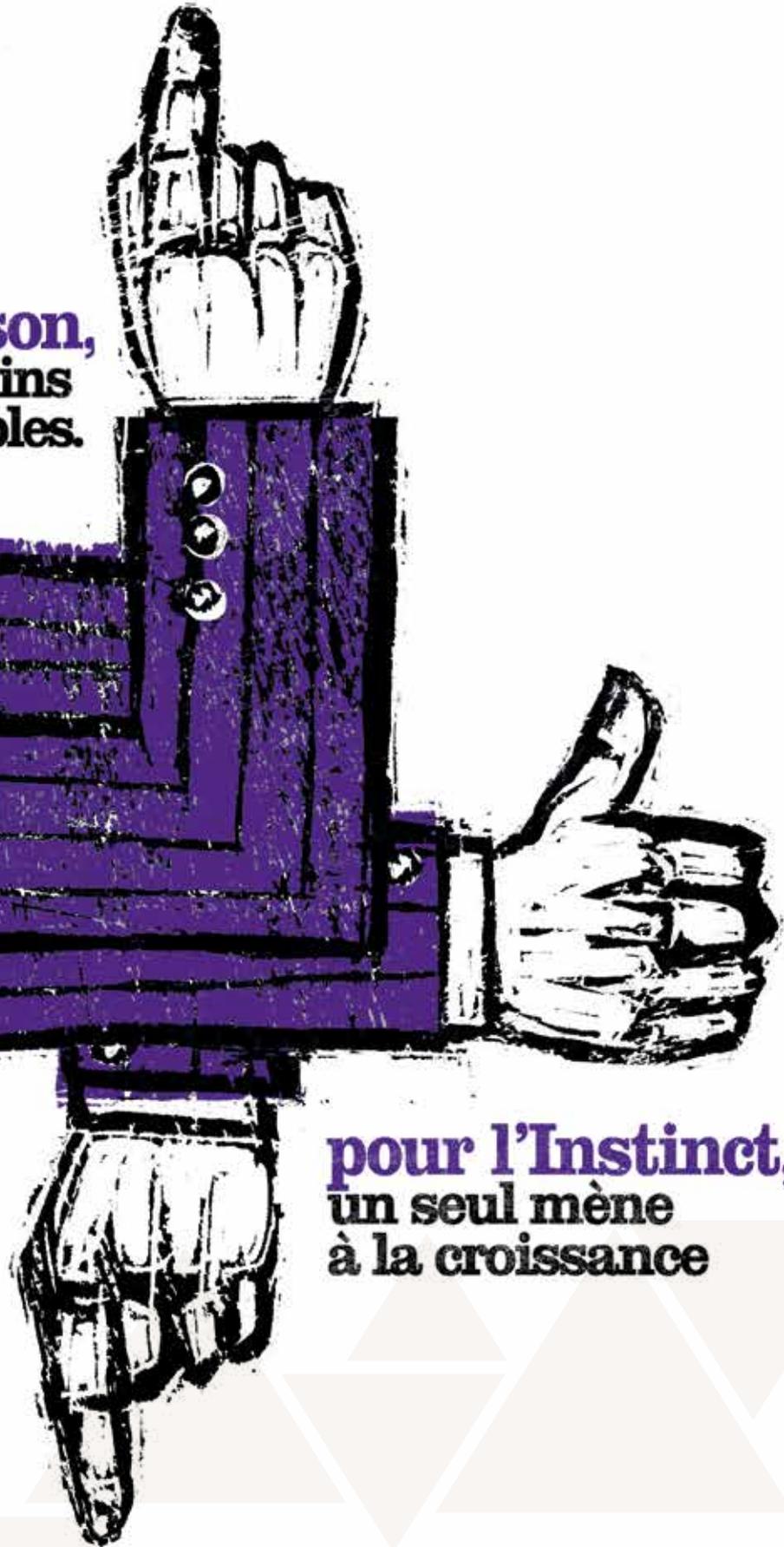
Le Plan Sénégal Emergent (PSE) apparaît aujourd'hui comme le document de référence de la politique économique et sociale du Sénégal. Elle décline la vision du Gouvernement à l'horizon 2035. A l'évidence, l'élaboration d'un modèle économique dans le moyen terme est à saluer dans la mesure où les enjeux liés à la croissance du Sénégal sont multiples et les bénéfices attendus des réformes sont perceptibles dans le temps.

Un constat : dans la phase de collecte d'informations qui a précédé la rédaction de la présente brochure, Grant Thornton a été confronté à des chiffres contradictoires entre la DPEE et l'ANSD, notamment sur l'estimation du taux de croissance. Il est souhaitable que les différents services de l'Etat qui produisent des informations économiques et statistiques trouvent des convergences. De telles divergences entre différentes entités de l'Administration sont de nature à porter préjudice au Sénégal qui a toujours été vu comme un pays de référence pour la qualité de sa production statistique.

Budget 2015 : Objectifs de croissance et Orientations budgétaires est l'œuvre de professionnels du Conseil qui jettent un regard indépendant sur les priorités et actions gouvernementales. En effet, Grant Thornton dans sa vocation d'accompagner les organisations dynamiques aussi bien publiques que privées, à libérer leur potentiel de croissance, encourage ses cabinets membres à réfléchir sur les préoccupations économiques et budgétaires des pays d'implantation du groupe.

¹Tous les numéros *Objectifs de croissance et Orientations budgétaires 2013 - 2014 - 2015* sont disponibles sur le site : www.grantthornton.sn

**pour la Raison,
trois chemins
sont envisageables.**



**pour l'Instinct,
un seul mène
à la croissance**



Plan Sénégal Emergent

« Pour l'émergence du Sénégal, le PSE devrait pouvoir conjuguer de manière efficiente et efficace les opportunités et contraintes des dotations factorielles du pays pour bâtir à la fois le 'made in' Sénégal et le 'made for' Sénégal »

**Mansour GAYE, Managing Partner
Grant Thornton Sénégal**

Réformes et croissance

Le Plan Sénégal Émergent (PSE) dont la mise en œuvre a débuté au second trimestre 2014, vise à opérer une véritable rupture et à créer les conditions d'une croissance forte et inclusive. Le PSE reconnaît que *« les batailles sectorielles clés que le Sénégal a décidé d'engager à cet effet, seront gagnées avec la satisfaction de certains préalables fondamentaux, tels que l'énergie, les infrastructures, l'environnement des affaires, les télécommunications, le capital humain et le financement de l'économie »*.

En outre, *« le renforcement des capacités d'impulsion de l'Etat, à travers les réformes pour la modernisation de l'Administration, demeure un enjeu essentiel pour la mise en œuvre du Plan »*.

Une série de réformes ont été engagées, en vue de faciliter la mise en œuvre du PSE, notamment de ses 27 projets phares (*voir annexe*) qui seront exécutés par vagues successives, en fonction du degré de maturité. C'est le lieu de mentionner le démarrage prochain du projet d'autoroute Thiès - Touba, qui ne figure pas parmi les projets phares du PSE. L'on pourrait s'interroger si ce projet d'envergure de près de 410 milliards CFA, a fait l'objet d'une analyse complète coût - bénéfice par les services compétents, conformément aux engagements pris en la matière.

Les estimations de croissance pour 2014 ont été révisées à la baisse, passant de 4.9% à 4.5%. Le même constat a été noté sur la progression du PIB en 2015 initialement fixée à 6.7% puis ramenée à 5.4%. Ces tendances baissières conduisent à s'interroger sur la pertinence de l'objectif d'une croissance moyenne de 7.1%, inscrit dans la stratégie nationale de l'émergence pour la période 2014-2018. Il semblerait plus réaliste de considérer un scénario d'une croissance moyenne de 5% sur ladite période, en donnant aux différentes réformes engagées le temps suffisant de produire des effets positifs pour une croissance plus forte et durable.

Investissement privé

Le scénario de la stratégie nationale d'émergence est bâti sur un investissement du secteur privé pour un montant de 1574 milliards CFA, soit 15% du financement global. Dans ce cadre, le Sénégal a adopté en début 2014, une nouvelle loi portant sur le Partenariat Public - Privé (PPP), en vue d'attirer davantage d'investissements privés, particulièrement dans les infrastructures structurantes. Le Sénégal a acquis une certaine expérience dans ce domaine. Toutefois, vu les montants d'investissements qui sont en jeu, il est important pour l'Etat de disposer d'institutions solides et de s'entourer d'une expertise appropriée pour le suivi et l'évaluation des risques budgétaires mais aussi pour l'identification des projets les plus pertinents.

La place du secteur privé national dans le PSE demeure au centre des préoccupations des organisations patronales qui ont porté leur message à l'endroit des autorités. Aussi paraît-il important de lever les incompréhensions par l'instauration d'un dialogue public privé régulier conformément à l'esprit du Pacte de Stabilité Sociale. Des mécanismes existent, notamment le Conseil Présidentiel de l'Investissement, qui pourrait être secondé par une plateforme de concertation au niveau de la Primature.

Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE)

Depuis 2007, le Sénégal a établi un partenariat avec le FMI, à travers le programme « Instrument de Soutien à la Politique Economique ». Ce programme s'adresse à des pays qui souhaitent bénéficier des conseils et du soutien du FMI, sans une assistance financière. Les objectifs sont essentiellement centrés sur la recherche et la consolidation de la stabilité macroéconomique et sur la mise en œuvre de réformes structurelles en faveur de la croissance et de l'emploi. En tant qu'outil de dialogue, l'ISPE permet d'émettre des signaux sur la situation économique et financière, en direction des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et des marchés financiers.

Le second ISPE pour la période 2010 - 2014 est arrivé à terme en décembre 2014, suite à la conclusion par le conseil d'administration du FMI de la 8^e et dernière revue du programme. Dans l'attente d'un nouveau programme, quelques enseignements peuvent être tirés.

Le déficit budgétaire

La maîtrise du déficit budgétaire constitue l'élément clé de la stabilité macroéconomique. Au lendemain des élections de 2012, les tendances observées conduisaient à un déficit budgétaire (dons inclus) de près de 8% du PIB, ce qui n'était pas soutenable. Les efforts déployés par les nouvelles autorités avaient alors permis de contenir le déficit à 5.6%. L'engagement du gouvernement à assurer une bonne gestion macroéconomique a conduit à un déficit budgétaire de 5.1% en 2014. Cependant, la projection de 4.5% retenue par le Gouvernement pour 2015, se situe au dessus de l'objectif de 3.9% fixé par l'ISPE. Un tel objectif serait repoussé à l'horizon 2017, conformément au scénario de la stratégie nationale d'émergence. L'enseignement majeur

à tirer, est qu'une réduction significative du déficit budgétaire, passera nécessairement par une complète restructuration du secteur de l'énergie. En effet, les diverses interventions de l'Etat en faveur dudit secteur, ont représenté globalement au cours de ces dernières années, 2 à 2.5 % du PIB.

Réformes structurelles

Les réformes structurelles touchent à l'amélioration de la gestion du système des finances publiques et au développement du secteur privé. Des avancées significatives ont été réalisées. Parmi les nombreuses réformes touchant à la gestion des finances publiques, l'on pourrait citer l'internalisation des directives de l'UEMOA, la réforme du Code des Douanes, le plan de restructuration des agences et la restauration du compte unique du Trésor. Concernant le développement du secteur privé, les réformes envisagées ont été centrées sur le climat des affaires, l'accès au financement et l'énergie. Les différentes revues du programme ont particulièrement fait ressortir les retards importants accusés dans la mise en œuvre des principales mesures structurelles.

Quelques données économiques

I- Indicateurs économiques clés

Indicateurs	Année	2015	2014	2013
	Taux de croissance du PIB		5.4	4.6
Taux national de pauvreté		47	47	47
Taux d'inflation		1.4	0.8	-1.4
Déficit budgétaire (dons inclus)		4.5	5.1	5.4
Encours de la dette publique (% du PIB)		49.9	48.5	45.7
Contribution internet à la formation du PIB		N/A	N/A	N/A

Source : Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE)

II- Environnement des affaires et compétitivité

Index	Rang mondial			Rang africain	
	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2014-2015	2013-2014
Doing business (Banque Mondiale)	161 ^e	171 ^e	166 ^e	29 ^e /47	39 ^e /47
Compétitivité (Forum Mondial)	112 ^e /148	113 ^e /148	117 ^e /144	14 ^e	13 ^e

Source : Rapport Doing Business 2015 - Rapport Forum Mondial

III. Indice de Perception de la Corruption (IPC) et Bonne gouvernance

Index	Rang mondial		Rang africain	
	2014	2013	2014	2013
IPC (Transparency International)	69 ^e /175 43 /100	77 ^e /175 41 /100	10 ^e /54	10 ^e /54
Bonne gouvernance (Mo Ibrahim)			9 ^e /52	10 ^e /53

Source : Rapport Transparency International - Rapport Mo Ibrahim

IV- Croissance économique en zone UEMOA (taux de croissance du PIB réel)

Pays	Année	2013	2014	2015
Benin		5.6	5.5	5.2
Burkina		6.6	6.7	6.8
Cote d'ivoire		8.7	8.5	7.9
Guinée Bissau		0.3	2.6	4.0
Mali		1.7	5.9	4.8
Niger		4.1	6.3	4.9
Sénégal		3.5	4.5	4.6
Togo		5.1	5.6	5.7
Moyenne UEMOA		5.7	6.6	6.2

Source : FMI, Perspectives Economiques Régionales - Octobre 2014



Contexte Economique et Financier en 2014

La prévision initiale de croissance du PIB pour 2014 était de 4.6%. Cet objectif qui a servi de base à l'élaboration du projet de Loi des finances 2014 a été revu à la hausse à 4.9%, conformément au cadrage du PSE. Les autorités ont par la suite établi une nouvelle estimation à 4.5%. Cette dernière révision prend en compte l'impact du démarrage tardif d'un hivernage relativement court. En outre, elle intègre la maladie d'Ebola qui, depuis son irruption, pèse négativement sur le tourisme et les activités économiques sous - régionales.

Les développements ci-dessous sur la situation économique et financière s'inspirent principalement de l'analyse préparée par la Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE).

Le secteur primaire connaîtrait, dans son ensemble, une croissance molle de l'ordre de 0.8%, en retrait par rapport à la progression de 3.3%, enregistrée en 2013. Cette performance modeste résulte des principales tendances suivantes :

- Une stagnation du sous secteur agricole qui s'explique par une baisse de l'agriculture industrielle et les mauvais résultats de l'agriculture vivrière, alors que la production horticole a maintenu une tendance à la hausse.
- Une légère hausse de 1.5% du sous secteur de l'élevage, tirée par de bons résultats de la production laitière.
- Une progression de 1.5% du sous secteur de la pêche.

Le secteur secondaire connaîtrait une progression de 4.9%, contre 1.5% en 2013. Ce regain de croissance résulterait, pour l'essentiel, des facteurs suivants :

- Une bonne tenue du sous secteur des corps gras alimentaires, qui enregistre une hausse de 6.5%, contre une baisse de plus de 26% en 2013. La bonne performance globale du sous secteur des corps gras ne saurait toutefois masquer la grave crise qui secoue l'industrie d'huilerie confrontée à des problèmes de compétitivité. Auparavant, moteur de croissance économique, l'industrie d'huilerie affiche présentement des signes d'essoufflement que les autorités s'efforcent d'enrayer avec l'adoption d'un plan d'urgence de la SUNEOR. Quand à l'évolution du

sous - secteur de la fabrication de sucre et de la confiserie, un rebond de 25% est attendu après une baisse de 10.7% en 2013.

- Une croissance de 2.3% du sous - secteur des produits chimiques, contre un recul en 2013. Le sous secteur devrait bénéficier du plan de restructuration des ICS, en cours de mise en œuvre.
- Un regain du dynamisme du sous - secteur des matériaux de construction, avec une croissance projetée à 7.3%.

Dans le secteur tertiaire, la reprise notée en 2013 serait consolidée en 2014 avec une progression de 5.6%. Cette croissance serait tirée, pour l'essentiel, par les sous - secteurs des télécommunications et des services financiers qui afficheraient respectivement une croissance de 8% et 12.7%.

Les données récentes sur l'activité économique interne sont fournies par la DPEE qui a établi l'Indice Général d'Activité (IGA), qui constitue un proxy du PIB hors sous-secteur agricole. L'IGA aurait progressé de 3.6% au cours des 11 premiers mois de 2014, par rapport à la période correspondante de 2013. Pour l'instant, le profil de l'IGA se situe en dessous de l'estimation de 4.5 % de croissance du PIB.

Au plan des comptes extérieurs, le déficit de la balance des opérations courantes hors dons, reste élevé et se situe à 10.1% du PIB, bien au dessus du plafond UEMOA de 5%. Le profil des comptes extérieurs constitue un gros « point noir » de l'économie du Sénégal. Le pays est en effet confronté à un déficit structurel de sa balance commerciale, avec des importations qui représentent actuellement le double des exportations. Dans le cadre du PSE, l'objectif est de multiplier les exportations par 2.5.



Exécution du budget 2014

Le budget 2014 a fait l'objet de deux amendements par l'Assemblée Nationale. Initialement présentées en équilibre à 2646 milliards de FCFA, les deux lois de finances rectificatives ont procédé à des réajustements portant le budget général à 2724 milliards CFA. Ces actes modificatifs traduisent la volonté des autorités d'assurer la transparence dans la gestion des comptes publics.

L'adoption des deux collectifs budgétaires s'imposait pour des raisons suivantes :

- La prise en compte de certaines recettes mobilisées non prévues initialement. Il s'agit notamment des recettes issues de la résolution du contentieux avec Arcelor Mittal.
- La prise en compte de certains projets du Plan Sénégal Emergent.
- La prise en compte d'engagement de l'Etat et la mobilisation de contreparties au financement de projets des PTF.

Le recours très fréquent noté au cours de ces dernières années à des lois de finances rectificatives, pose cependant la question de la sincérité budgétaire. L'Administration du pays dispose de capacités suffisantes pour relever un tel défi et garantir la crédibilité et la sincérité des prévisions budgétaires, qui ont été élevées au rang de principe avec l'adoption du nouveau cadre harmonisé de l'UEMOA.

Face à la nécessité d'améliorer le rendement des recettes budgétaires, les mesures suivantes ont été prises:

- Des correctifs apportés à la loi instituant la Contribution Spéciale sur les produits des Mines et Carrières (CSMC).
- L'institution d'un Prélèvement Spécial sur le secteur des Télécommunications (PST) équivalent à 1% du chiffre d'affaires hors interconnexion des exploitants des réseaux de communication ouverte au public.
- Les modifications de certaines dispositions du Code General de Impôts en vue d'accroître le rendement fiscal. Elles touchent notamment les taxes spécifiques sur les alcools et les tabacs, les droits d'enregistrement et l'impôt sur le revenu.

Toute une série d'initiatives et de réformes ont accompagné l'exécution de la Loi des finances notamment :

- La mise en œuvre du plan de restructuration des agences d'exécution, avec la signature des contrats de performance avec cinq d'entre elles.
- La finalisation des travaux de l'audit physique et biométrique du fichier de la fonction publique. Désormais, l'Etat dispose d'un fichier unifié. Les actions prises ont permis de réaliser des économies de 4 milliards de FCFA.
- Le début d'opérationnalisation de la nouvelle Loi organique portant Loi des finances, avec la délocalisation de l'Ordonnateur et du Contrôleur des Operations Financières (COF) dans 13 ministères.
- L'utilisation du NINEA par les Douanes Sénégalaises, permettant une meilleure coordination avec la Direction des Impôts.
- La publication du rapport d'évaluation des dépenses fiscales pour les années 2010 à 2012. Les dépenses fiscales portent sur les différentes mesures d'exonérations accordées à titre temporaire ou définitif, de réductions de taxations forfaitaires, d'abattements et de déductions. A ce titre, le rapport indique que sur l'année 2012, les dites dépenses ont représenté 20% des recettes fiscales et 3.9% du PIB. La rationalisation des dépenses fiscales constitue, sans nul doute, un chantier important à engager, en vue de réduire le manque à gagner de recettes.
- La réforme du Code des Marchés Publics qui a introduit toute une série de modifications visant à réduire certains délais de passation. Certaines modifications apportées au Code restent une source de préoccupation pour les parties prenantes de la société civile et des PTF.

Par ailleurs, des inquiétudes portent sur la nouvelle législation sur les PPP, notamment les dispositions relatives aux « offres spontanées » ou « propositions non sollicitées », qui posent à certains égards des problèmes de transparence et de risques budgétaires.



Environnement des affaires et Compétitivité

Le Sénégal a obtenu des résultats très encourageants dans le classement du Doing Business 2015. Il figure parmi les 5 premiers pays réformateurs et a gagné 19 places dans son rang mondial, en passant de la 168^e en 2014, à la 149^e place en 2015.

Ces performances sont le résultat de la mise en œuvre du Programme Triennal des Réformes de l'Environnement (PREAC), pour la période 2013 - 2015, validé lors du Conseil Présidentiel de l'Investissement (CPI) de Décembre 2012.

Entre avril 2013 et mai 2014, une vingtaine de réformes et d'actions relatives aux indicateurs Doing Business ont été mises en œuvre. Plus précisément, 31 mesures sur les 56 inscrites au PREAC ont été réalisées dont 6 réformes structurelles déjà entamées dans le domaine du partenariat public-privé, du foncier, de l'énergie, de l'hydraulique, de la formation professionnelle, de la législation du travail et du financement.

Pour rappel, le Sénégal avait déjà intégré en 2009, le top 10 mondial des pays réformateurs. Par la suite, le relâchement des efforts, n'a pas permis de consolider un tel résultat, entraînant depuis lors une détérioration du classement du pays. Aussi, tirant les leçons du passé, est-il important de considérer ces bonnes performances comme un motif d'encouragement à avancer dans les réformes pour gagner 20 places dans le classement général, ce qui paraît être le nouvel objectif du Gouvernement.

Le Conseil Présidentiel sur l'Investissement a, par ailleurs, était prévu puis reporté deux fois de suite, entre décembre 2014 et janvier 2015. Or cette réunion est un instrument supérieur de dialogue avec le secteur privé qui est le moteur de croissance du PSE. Le CPI constitue, en effet, un moment important pour fixer le cap des réformes et consolider le dialogue public privé. Passé de bi-annuel à annuel à partir de 2005, il a malheureusement été noté une seule tenue du CPI depuis décembre 2012.

Au plan de la compétitivité, beaucoup d'efforts restent à faire, le rapport du forum mondial indiquant que le classement du Sénégal n'a pratiquement pas évolué, passant de la 114^e place en 2013-2014 à la 113^e place en 2014-2015. Cependant il faut se féliciter de l'adoption par les parties prenantes du Pacte de Stabilité Sociale qui a été l'une des grandes recommandations du premier forum national de la compétitivité de novembre 2012. L'on notera que l'engagement d'organiser le second forum national sur la compétitivité, initialement prévu pour la fin de l'année 2013, n'a pas été tenu jusqu'à présent.



Gouvernance et Développement humain

Le rapport Mo Ibrahim pour 2013/2014 classe le Sénégal au 9^e rang sur 52 pays au plan de la gouvernance globale avec un score de 64.3%. Cette performance remarquable, consacre les progrès ou efforts réalisés par le Sénégal en matière de bonne gouvernance, avec une amélioration régulière du score du pays depuis 2009.

Les performances récentes se résument comme suit :

- Sécurité et Etat de droit : 63.5%
- Participation et Droits humains : 73.7%
- Opportunités économiques : 56.5%
- Développement humain : 64.3%

Le Sénégal réalise un très bon score dans le domaine de la participation et des droits humains. En revanche, c'est le profil de l'indice relatif aux opportunités économiques que le Sénégal est appelé à améliorer.

Selon l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) 2014 de Transparency International, le Sénégal obtient un score de 43 /100, le plaçant au 69^e rang mondial. En dépit d'un gain de 2 points par rapport à 2013, le Sénégal est toujours dans la « zone rouge ».

En revanche, selon les indicateurs de gouvernance de la Banque Mondiale, le Sénégal se retrouve plutôt en « zone verte », avec un score favorable dans la lutte contre la corruption. Rappelons que ces indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale sont ceux utilisés par le Gouvernement des Etats Unis, pour déterminer l'éligibilité des pays candidats au programme du Millenium Challenge Account (MCA). Dans le cadre dudit programme, un pays placé en « zone rouge » par l'indice de corruption, est disqualifié d'office (*voir tableau sur le score du Sénégal relatif à l'éligibilité au MCA p24*).

Le démarrage de l'Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC) constitue une avancée significative. Cependant, la Société Civile et les Partenaires Techniques et Financiers encouragent le Gouvernement à doter l'OFNAC de ressources humaines et financières suffisantes. A cet égard, le transfert de 500 millions de FCFA est jugé très modeste, au regard des missions assignés à l'Office.

Le Sénégal a adhéré à la norme Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). Le statut de pays membre d'une telle initiative contribue à renforcer la crédibilité vis-à-vis des PTF et des investisseurs privés. En vue d'avancer dans cette perspective, un comité de pilotage a été mis en place afin d'assurer le suivi du processus des 24 étapes devant faire du Sénégal un pays conforme.



Services financiers

Au cours de l'année 2014, les efforts ont été poursuivis pour davantage faciliter l'accès aux services financiers. La BNDE est actuellement opérationnelle et a procédé à la signature d'un protocole pour le financement d'entreprises labélisées ADEPME. Il est d'ailleurs attendu que d'autres importantes banques de la place s'inspirent d'une telle démarche.

En outre, le FONGIP a démarré ses activités en mars 2014. Elle a déjà engagé son déploiement dans les régions, avec l'installation d'agences à Kaolack, Saint-Louis et Ziguinchor.

Plusieurs sous-fonds ont été mis en place :

- Fonds de garantie pour le développement des PME (FOGADEV) avec une dotation initiale de 3 milliards CFA.
- Fonds de garantie pour l'artisanat (FOGART), avec une dotation initiale de 741 Millions CFA.
- Fonds de garantie pour l'auto-emploi des jeunes (FOGAREJ) avec une dotation initiale de 1 milliard CFA.
- Fonds de bonification avec des institutions de micro finance pour un montant initial de 1.4 milliard CFA.
- Fonds de garantie pour l'accès au logement (FOGALOG), en partenariat avec la BHS avec une dotation initiale de 2 milliards CFA.

Toutes ces actions traduisent l'engagement du gouvernement à lever les contraintes au financement du secteur privé. Il est important de garder à l'esprit, que des initiatives similaires ont déjà été adoptées et appliquées dans le passé, avec des résultats qui n'ont pas toujours été à la hauteur des attentes. Pour parvenir à des résultats probants, il est souhaitable de s'engager dans une gestion rigoureuse, totalement éloignée des interventions « politiciennes ». En effet, il conviendrait d'éviter que les garanties octroyées ne soient perçues comme une incitation au non-remboursement des prêts, entraînant un fardeau pour les finances publiques. La prudence devrait aussi être de mise dans la gestion de la subvention des taux d'intérêt. En effet, la bonification des taux ne devrait pas constituer une source de distorsions dans la concurrence entre les institutions financières qui appliquent les taux du marché et celles qui pratiqueraient des taux réduits grâce à la bonification.

Concernant la médiation financière, des résultats prometteurs ont été enregistrés, grâce à l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers, créé en 2009. Selon les statistiques disponibles, 877 dossiers ont été traités au cours de ces trois dernières années, avec un taux de succès de 95%.

Des efforts méritoires ont aussi été déployés dans la mise en œuvre des recommandations issues de la seconde concertation nationale sur le crédit. Il s'agira de maintenir le cap et d'engager au cours de l'année 2015 les réformes suivantes déjà identifiées :

- La finalisation et la mise en œuvre de la nouvelle lettre de politique sectorielle en faveur de la micro finance.
- L'opérationnalisation de la centrale des risques pour les structures de micro finance et des bureaux d'information sur le crédit pour le secteur bancaire.
- La mise en place d'un système d'information fonctionnel sur les PME demandeuses de crédit auprès des banques.
- La réalisation de deux études, avant fin mars 2015, portant sur la promotion de l'affacturage et sur les contentieux bancaires.



Energie

Le Gouvernement du Sénégal a clairement indiqué que la résolution des problèmes d'énergie constitue un préalable fondamental à l'atteinte des résultats économiques du PSE. Concernant le sous-secteur de l'électricité, il est fait état des efforts déployés pour la réhabilitation des capacités de production et l'installation des capacités additionnelles qui auraient conduit à une progression de 4% en volume de la production.

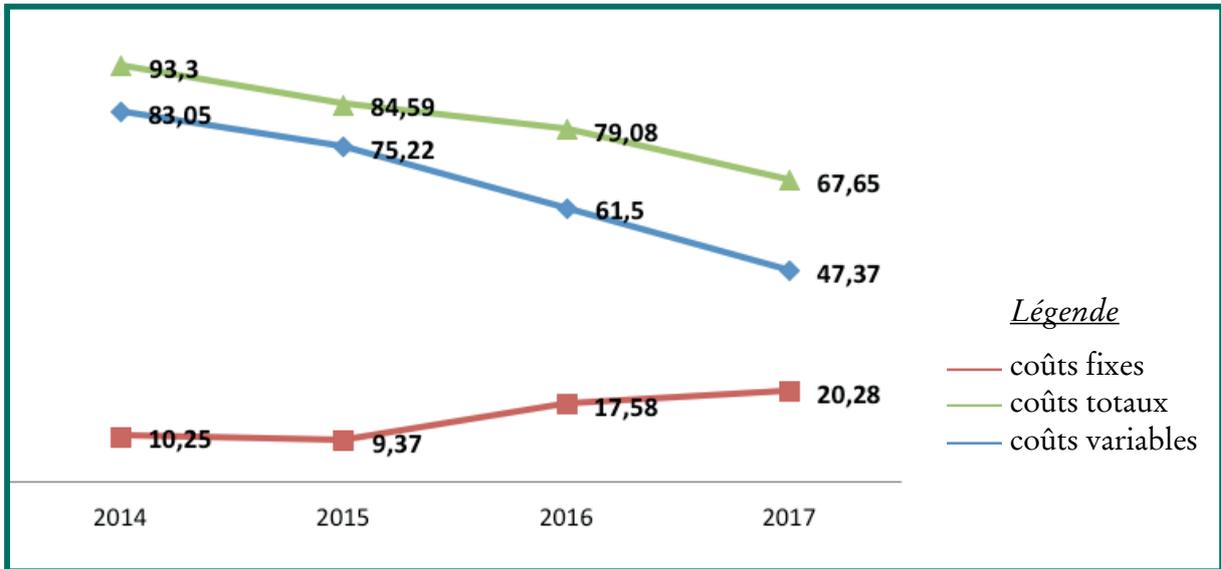
Ces efforts restent encore insuffisants comme en témoignent les enquêtes de conjoncture, qui au cours de l'année 2014, ont régulièrement fait ressortir les préoccupations du secteur privé qui considère les problèmes d'électricité comme une contrainte majeure dans l'environnement des affaires.

Le secteur continue en outre d'engendrer des coûts importants pour les finances publiques. Pour l'année 2014, l'appui ou le soutien de l'Etat au secteur énergétique avoisine les 150 milliards CFA, soit 2% du PIB, ce qui limite l'espace budgétaire en faveur d'autres dépenses. Sur ce montant, le sous-secteur de l'électricité devrait bénéficier d'une compensation tarifaire évaluée à 60 milliards CFA. Il est même fait état de risques de dépassement de ce montant qui pourrait être revu à 80 milliards, soit du même ordre de grandeur que la compensation de 2013.

Concernant la SENELEC, elle aurait enregistré un redressement de son exploitation en 2013, avec un excédent net provisoirement évalué à un peu de plus de 1 milliard CFA, contre 9 milliards CFA de perte, l'année précédente.

Le plan de production de l'électricité adopté devrait conduire à un mix énergétique, qui aurait comme effet la réduction des puissances installées fonctionnant avec des produits pétroliers de 91% à 45% sur la période 2013-2017. Ainsi, le Gouvernement considère que le mix énergétique devrait selon les projections, induire une réduction substantielle du coût de production du KWh de 93 FCFA en 2014 à 68 FCFA en 2017. L'atteinte d'un tel résultat, exigera un engagement des autorités à faire respecter le calendrier d'exécution physique et financière des différents projets, notamment ceux de la Compagnie Sénégalaise d'Electricité (CES), KEPCO et Jindal Power.

Projection sur le coût de production du KWh



Source : Ministère de l'Énergie

En matière d'électrification rurale, l'objectif retenu est ambitieux, il prévoit de passer d'un taux de 26% en 2013 à 60% en fin 2016.

Concernant la SAR, le Gouvernement considère que l'entreprise joue un rôle central dans la sécurisation de l'approvisionnement du pays en produits pétroliers. Deux mesures sont annoncées par le gouvernement :

- La réduction de la participation publique dans le capital par cession d'une partie des actions à des partenaires privés
- L'apurement total de la dette de la SAR au plus tard en 2016.



Agriculture et Agro-business

Le sous-secteur de l'agriculture a enregistré au fil du temps des contre-performances, bien éloignées des attentes. A titre illustratif, la contribution du sous - secteur au PIB n'a cessé de baisser, passant de 10% en 1977 à 6.6% en 2014. Des informations exhaustives ne sont pas encore disponibles sur la performance agricole en 2014. Toutefois, sur la base des estimations de la DPPE, le sous - secteur devrait enregistrer une stagnation. Un redressement est attendu pour 2015.

Le gouvernement a décidé, à travers le PSE, de miser sur l'agriculture et l'agro-alimentaire pour la création de richesses et d'emplois stables. L'autosuffisance en riz a été érigée au rang de priorité par le Gouvernement, qui a placé le curseur sur une production de 1.600.000 tonnes de paddy à l'horizon 2017. Les autres initiatives majeures intéressant le sous-secteur pour la même période portent sur :

- Une production de 350.000 tonnes d'oignons.
- Une production de 90.000 tonnes de pomme de terre.
- Une production de 200.000 tonnes de tomate industrielle.
- Une exportation d'un volume minimal de 157.000 tonnes de fruits et légumes.
- Une restructuration de la filière arachidière en vue d'une production minimale de 1 million de tonnes.

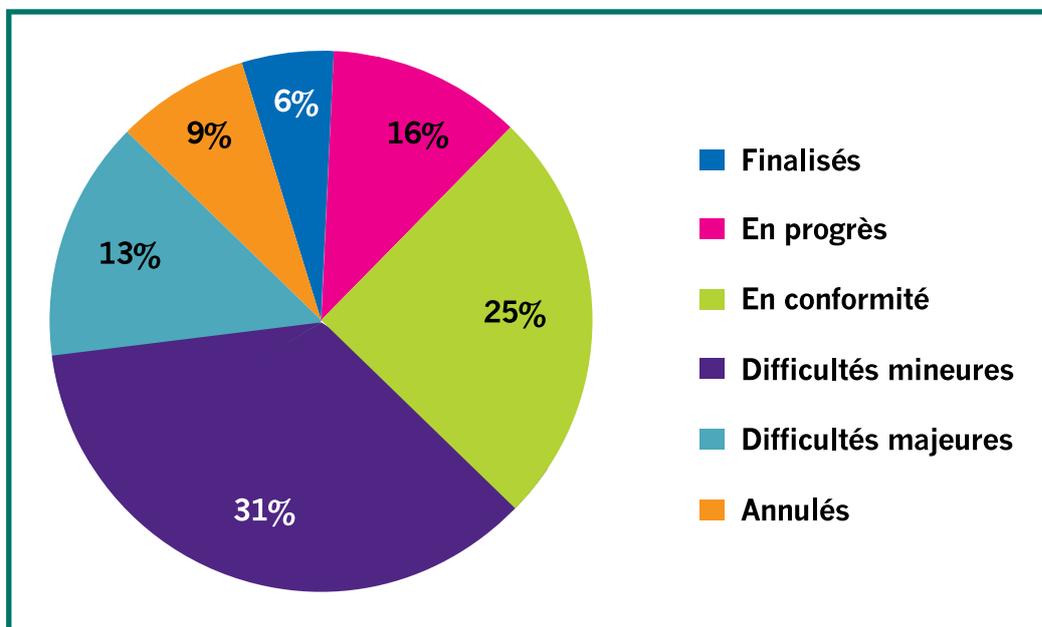
Toutes ces activités vont mobiliser des ressources importantes, comme en atteste la progression des dépenses pour le sous-secteur. A titre illustratif, les dépenses en subventions seraient passées de 34 milliards en 2012, à 46 milliards en 2013, soit 9.2% du PIB agricole. La poursuite d'une telle tendance aurait de toute évidence des effets préjudiciables sur l'équilibre des finances publiques. Aussi est-il important, dans le cadre du PSE, de maintenir le cap des réformes et de créer des conditions d'une implication accrue du secteur privé dans le financement du sous-secteur.

Concernant les réformes, les plus hautes autorités ont exprimé une forte volonté politique de parvenir à des solutions adaptées sur la question foncière et de réaliser des progrès substantiels pour combler les retards dans la mise en œuvre des décrets d'application de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo Pastorale (LOASP), qui vise à moderniser le secteur rural dans son ensemble.

Dans le cadre de la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (NASAN), 36 entreprises privées locales et étrangères ont signé à la date du 31 décembre 2013, des lettres d'intention d'investissements pour un montant de 470 millions de dollars. Le premier rapport d'avancement indique qu'un montant de 126 millions de dollars d'investissement a été réalisé sur la période de 2013/2014 avec la création de 1990 emplois. Les investisseurs privés signataires des lettres d'engagement ont exprimé des préoccupations notamment :

- Une simplification des procédures et l'application de l'exonération de TVA sur le matériel agricole.
- Un meilleur accès à l'électricité et la réduction des taxes sur le gasoil .
- La promotion du « consommer sénégalais » avec, entre autres mesures, la réduction de la TVA qui frappe les céréales locales.
- Le respect des normes OCDE sur la certification des semences.
- L'amélioration du suivi des engagements de la NASAN, avec la mise en place de groupes sectoriels chargés de traiter des questions spécifiques : exonération de TVA, certification de semences, subventions ciblées sur les intrants agricoles.

Etat d'exécution des investissements privés dans l'agriculture



Source : Rapport d'avancement de la NASAN, MAER



Tourisme

Le premier rapport national sur la compétitivité de 2011, a clairement indiqué le potentiel important de développement dont dispose le tourisme grâce à son avantage comparatif révélé. L'objectif du Gouvernement est de porter la contribution du secteur de 6% à 10% du PIB.

Le tourisme est confronté à une série de contraintes qui ont été passées en revue lors de la précédente édition de Janvier 2014. Pour l'essentiel, ces contraintes portent sur l'absence d'un financement adapté, le déficit en matière de formation, l'insuffisance de la promotion et l'érosion côtière.

Au cours de l'année 2014, le secteur touristique a été frappé de morosité en raison de l'épidémie Ebola. Avec la cascade d'annulations de réservations dans le secteur hôtelier, la baisse devrait atteindre 2.5% en 2014, après un recul de 5.3% en 2013. Cette tendance pourrait encore se poursuivre en 2015.

Le rythme des réformes dans le secteur reste relativement lent. Des avancées ont cependant été notées avec la signature d'une nouvelle convention entre l'Etat et la SAPCO, les mesures pour faciliter l'octroi de visas pour les touristes et la création de l'Agence Sénégalaise de Promotion Touristique (ASPT).

Le montant des ressources prévues pour l'ASPT dans le budget 2015 est de 211 millions CFA, bien en dessous de l'engagement initial de 4 milliards CFA. Il convient de souligner que l'Organisation Mondiale du Tourisme recommande un budget de promotion compris entre 1.5% et 3% des recettes. A cet effet, le budget de promotion pour 2015 devrait normalement être compris entre 7.8 milliards CFA et 15.6 milliards CFA.

La crise que traverse Sénégal Airlines n'a jusqu'ici pas trouvé de solution appropriée. Les autorités travaillent sur un nouveau plan de restructuration de la compagnie.

Avec la finition des travaux de construction de l'aéroport international Blaise Diagne, l'avenir de la RDIA qui a servi à son financement, reste une problématique. Il convient de souligner que la RDIA a été nanti au profit des bailleurs pour le remboursement du financement de l'aéroport. Il faut constater l'impuissance des Autorités face à une quelconque modification de la RDIA avant la fin du remboursement total du financement. La recommandation du premier forum national sur la compétitivité consistait à considérer l'impact de cette redevance qui grève fortement les tarifs des billets d'avion, contribuant à renchérir la destination Sénégal. Les autorités devront procéder à des arbitrages qui pourraient s'avérer difficiles, entre les préoccupations d'ordre budgétaire et les objectifs de relance d'un secteur pourvoyeur de devises et générateur d'emplois.



Emploi et Formation Professionnelle

Les informations fournies par le gouvernement dans le cadre du débat parlementaire sur le budget 2015, font état de la création de 90.000 emplois au cours de la période 2012-2014. D'autres informations indiquent la création de 64.300 emplois dont 44.695 contrats de travail enregistrés. Les informations fournies par la DPEE relatives au secteur moderne sont les suivantes :

- Au cours de l'année 2013, l'emploi salarié dans le secteur moderne aurait reculé de 1.2%, suite à des pertes d'emploi de 1.6% dans les secteurs secondaire et tertiaire.
- Au cours des 9 premiers mois de 2014, des créations nettes d'emploi de 4.9% auraient été enregistrées.

Au niveau des diplômés de l'enseignement supérieur, les statistiques font état d'un quasi doublement du taux de chômage de 16% en 2005 à 31% en 2011. Les statistiques portant sur la situation actuelle ne sont pas disponibles pour conclure à une appréciation. Le chômage élevé des jeunes s'explique pour une bonne part par l'inadéquation entre les filières de formation et les besoins réels de l'entreprise.

Au niveau de la formation professionnelle et technique, le taux d'accroissement est de 24% en 2013. Cette évolution résulte de la régularisation des établissements privés et de la création de 14 nouveaux centres de formation en zone rurale.

Pour faire face au chômage des jeunes, l'Etat compte sur deux initiatives suivantes :

- Le projet d'appui à la promotion d'emploi des jeunes et des femmes (PAPEJF), pour un montant de 17 milliards CFA. Ce projet envisage la création de 156 fermes destinées à l'agriculture, à l'aviculture, à l'aquaculture, en vue de créer 15 000 emplois.
- Le programme des Domaines Agricoles Communautaires (PRODAC) dans 10 régions du Sénégal, avec l'objectif de créer 300 000 emplois.

Il reste qu'une croissance économique forte et durable telle qu'envisagée dans le scénario de l'émergence, est la seule susceptible de créer des emplois massifs par le secteur privé.



Le programme MCA du Sénégal

Le Sénégal a bouclé à la date du 23 septembre 2014, la quatrième année d'entrée en vigueur du compact MCA. Des progrès ont été notés dans l'exécution physique et financière, notamment dans le Nord du pays.

En revanche, des retards ont été enregistrés au Sud, dans l'exécution du projet de réhabilitation de la route nationale 6, notamment le tronçon reliant Ziguinchor à Tanaaf. Des mesures ont été prises pour accélérer le rythme des travaux en vue d'en assurer la réception au 23 septembre 2015, délai de rigueur.

Le tableau ci-dessous indique les performances du Sénégal par rapport aux 20 indicateurs retenus pour déterminer l'éligibilité au programme MCA. Au vu des résultats obtenus, le Sénégal maintient dans une large mesure son statut de pays éligible, en raison notamment :

- Du bon score relatif à la lutte contre la corruption.
- Du respect des droits démocratiques.
- Du bon comportement du pays sur 14 indicateurs, pour un minimum requis de 10.

Il serait souhaitable pour le Sénégal d'obtenir un second compact, à l'instar de certains pays africains. Plusieurs paramètres seront pris en considération. Cela dépendra entre autres, du bilan complet d'exécution du premier Compact et de l'évaluation de la capacité du Sénégal à gérer et entretenir efficacement les différentes infrastructures réalisées.

Tableau sur le score du Sénégal relatif à l'éligibilité au MCA

Senegal FY15

Population: 14,133,000

GNI/Cap: \$1,070 (LIC)

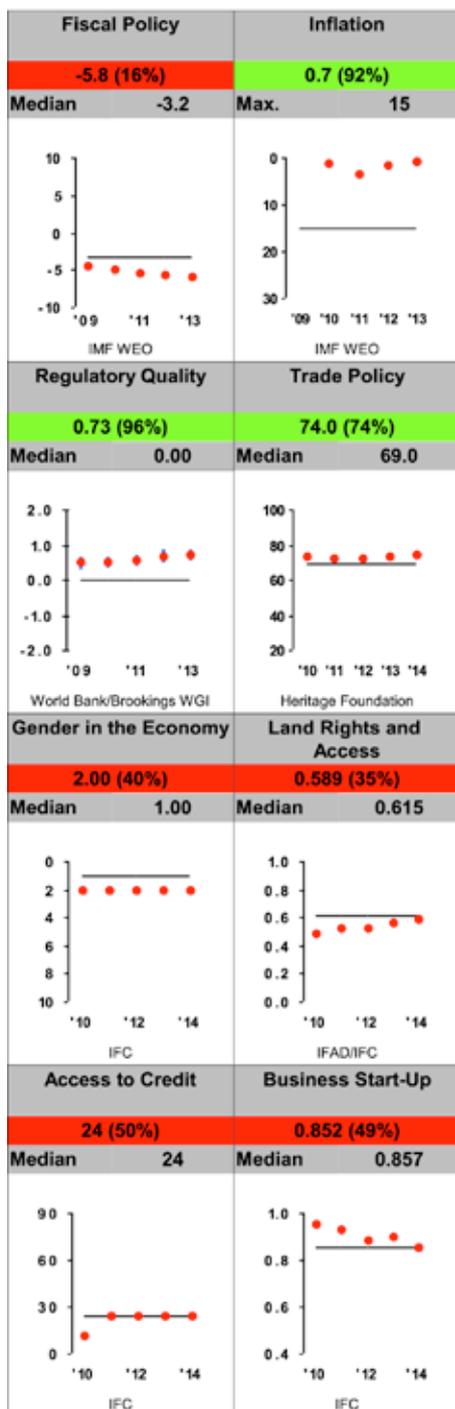
Control of Corruption

Democratic Rights

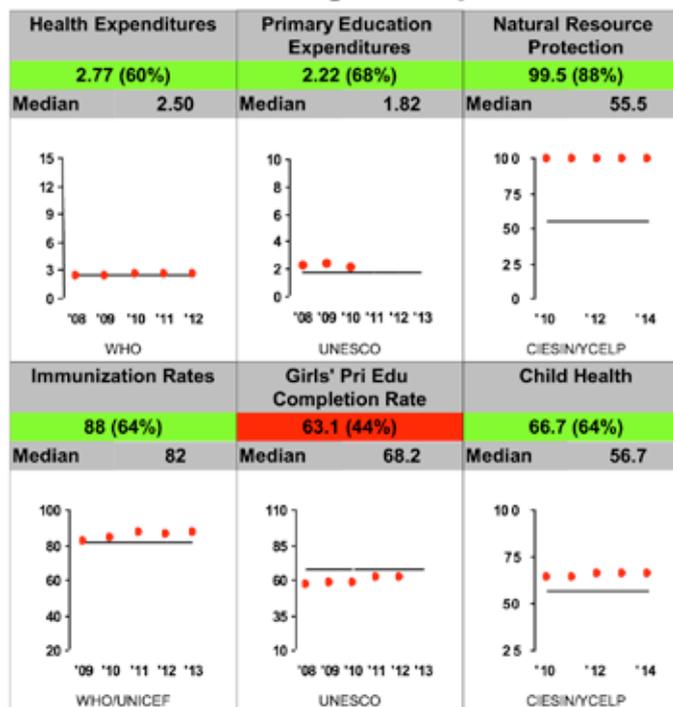
Pass Half Overall



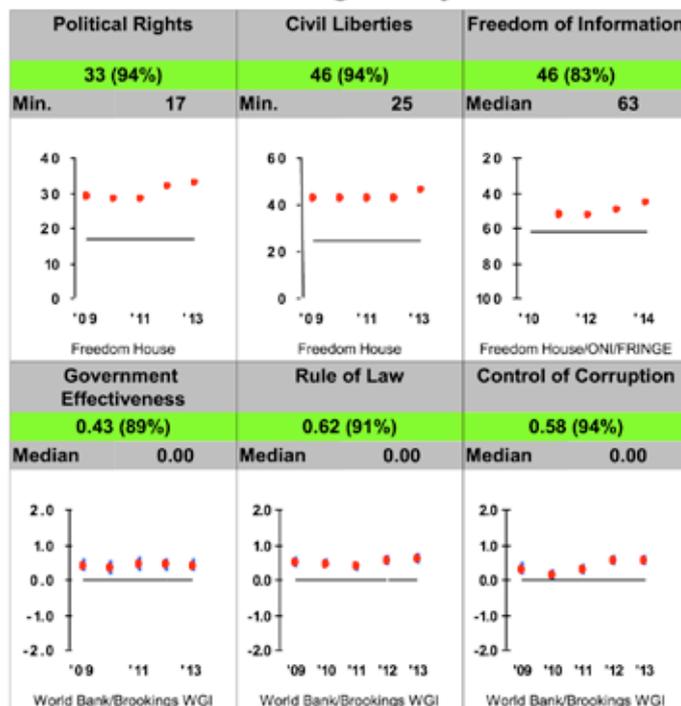
Economic Freedom



Investing in People



Ruling Justly



Source: MCC



BUDGET 2015

Dans la préparation du projet de budget 2015, les autorités sénégalaises animées par un engagement de mise en œuvre du PSE, ont élargi l'espace budgétaire, tout en préservant la stabilité macroéconomique. Aussi, les hypothèses sur lesquelles le projet de budget est fondé sont les suivantes :

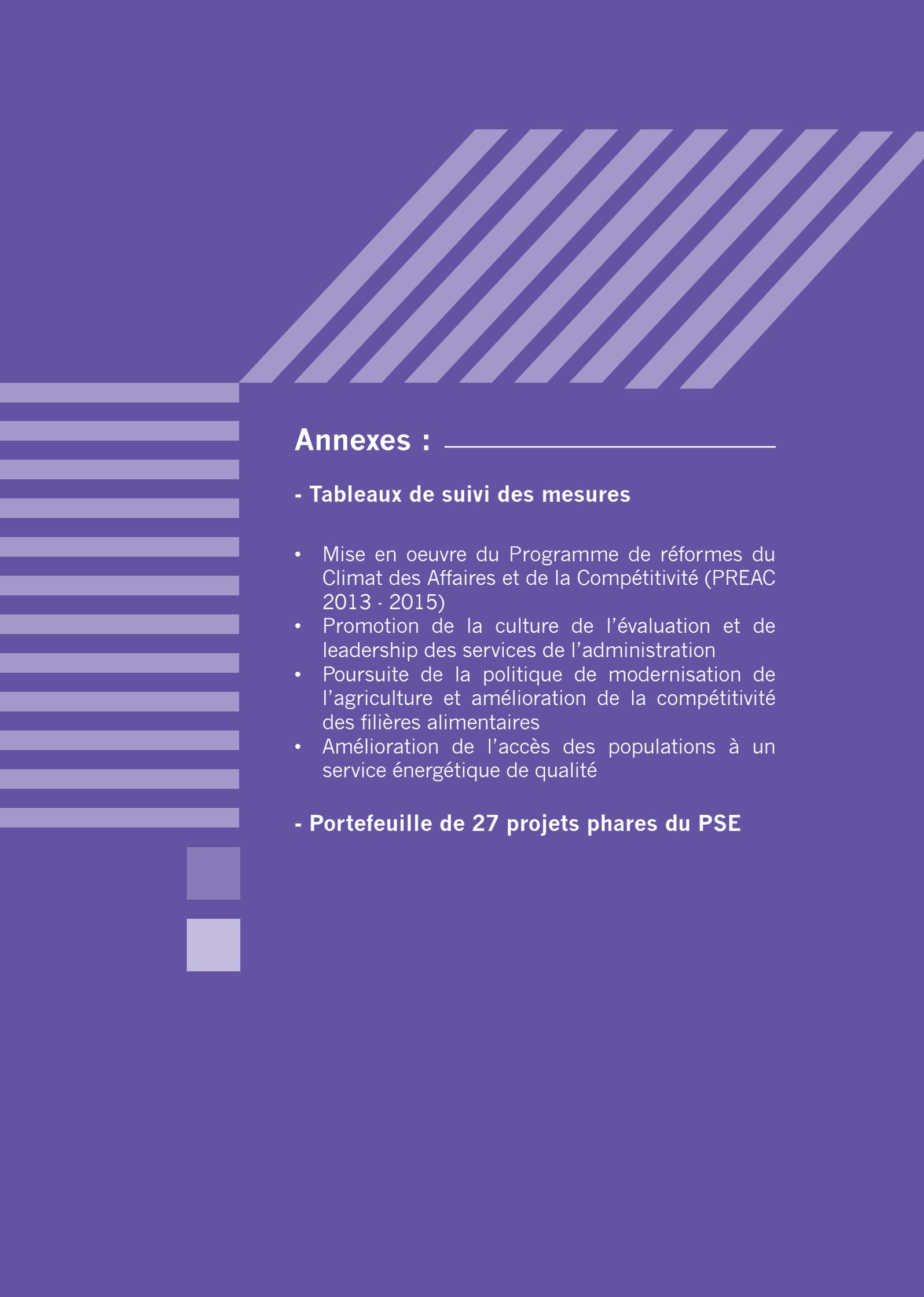
- Une progression du PIB à prix courant de l'ordre de 8.2%.
- Un taux d'inflation calculé à 1.4%.
- Une croissance du PIB en volume prévue à 5.4% portée par une reprise attendue du secteur primaire et par la consolidation des performances antérieurement enregistrées par les secteurs secondaire et tertiaire. Cette prévision est toutefois substantiellement en retrait par rapport à l'objectif de 6.7% inscrit au PSE.
- Un niveau de pression fiscale de 19.4%, bien au dessus du minimum communautaire de 17%. Une telle performance place le Sénégal à la tête des pays de l'UEMOA.
- Un déficit (dons compris) projeté à 4.5%, qui est, comme indiqué antérieurement, au dessus de l'objectif de 3.9% fixé pour maintenir un profil satisfaisant de la dette à moyen terme. Un tel objectif a été repoussé par les autorités à 2017, conformément au cadrage du PSE.

L'examen du budget appelle quelques observations :

- Les autorités ont procédé, dans un souci de transparence, à des opérations de reclassement de certaines dépenses de fonctionnement improprement intégrées dans la rubrique des dépenses d'investissement. C'est le cas par exemple des dépenses de contrepartie de certains projets et programmes financés par les PTF.
- Le service de la dette publique enregistre, comme en 2014, une forte progression de 14.25%. Le service de la dette et les dépenses de personnel, à eux deux, absorbent 66% des recettes ordinaires hors dons. Cette proportion reste préoccupante et offre un espace budgétaire restreint
- Une attention particulière devra être prêtée à l'évolution de l'encours de la dette qui atteindra 50 % du PIB en 2015, certes bien en dessous du plafond UEMOA de 70% mais qui progresse annuellement de 1.5 à 2 points de pourcentage du PIB.
- Les dépenses de personnel du titre II sont prévues à 31.8% des recettes fiscales. Cependant, la prise en compte des salaires des corps émergents de l'éducation inscrits au titre III porterait le ratio à 37.2% des recettes fiscales, au dessus du plafond UEMOA de 35%.

GRANDES MASSES BUDGETAIRES 2015

RESSOURCES	Montant	CHARGES	Montant
1- BUDGET GENERAL			
A- Ressources internes		A- Dépenses sur ressources internes	
Recettes fiscales	1 601 700	Dette publique	598 010
Recettes non fiscales	78 000	Dépenses de personnel	510 000
Recettes exceptionnelles	84 000	Autres dépenses courantes	706 586
Remboursements Prêts et avances	3 000	Dépenses en capital sur ressources internes	557 186
Dons budgétaires	35 000		
Emprunts	570 082		
Total A ressources internes	2 371 782	Total A - Dépenses sur ressources internes	2 371 782
B- Ressources externes		B- Dépenses sur ressources externes	
Tirage Dons et emprunts	405 000	Dépenses en capital sur les ressources externes	405 000
Total B	405 000	Total B	405 000
TOTAL 1= (A+B)	2 776 782	TOTAL 1= (A+B)	2 776 782
2- COMPTES SPECIAUX DU TRESOR			
Recettes	92 250	Dépenses	92 250
Total ressources= (1+2)	2 869 032	Total Charges= (1+2)	2 869 032



Annexes : _____

- Tableaux de suivi des mesures

- Mise en oeuvre du Programme de réformes du Climat des Affaires et de la Compétitivité (PREAC 2013 - 2015)
- Promotion de la culture de l'évaluation et de leadership des services de l'administration
- Poursuite de la politique de modernisation de l'agriculture et amélioration de la compétitivité des filières alimentaires
- Amélioration de l'accès des populations à un service énergétique de qualité

- Portefeuille de 27 projets phares du PSE

Mise en oeuvre du Programme de réformes du Climat des Affaires et de la Compétitivité (PREAC 2013 - 2015)

Actions Prioritaires	Responsables	Etat d'Avancement
Poursuivre les réformes pour dématérialiser les procédures administratives, fiscales, de création d'entreprises, de passation de marché et d'investissement	APIX	<ul style="list-style-type: none"> Sur les 56 mesures du PREAC, 31 sont totalement achevées dont 6 réformes structurelles ont été déjà entamées
Mettre à disposition un foncier aménagé pour les investisseurs: aménagement de la Zone Economique Spéciale Intégrée de Diass et création de Plateformes d'investissements privés	APIX	<ul style="list-style-type: none"> Lancement des travaux d'aménagement des pôles urbains de Diamniadio et du Lac Rose. Le Sénégal a signé un accord avec des investisseurs de Dubaï pour la réalisation de la ZESI; Des investisseurs chinois ont signé un accord de partenariat avec le Sénégal pour l'aménagement de sites industriels à Diamniadio;
Rendre opérationnel l'Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption.	OFNAC	<ul style="list-style-type: none"> L'Office Nationale de la lutte contre la Corruption (OFNAC) a été mis en place, avec la nomination de ses membres et la dotation d'un budget de 500 millions de F CFA.
Mettre en place un Fonds de restructuration des entreprises en difficulté	ADEPME et DCI	<ul style="list-style-type: none"> Les besoins des entreprises en difficulté ont été évalués ; Une Base de données sur les entreprises en difficulté a été constituée.

Source : Ministère de l'Economie et des Finances

Promotion de la culture de l'évaluation et de leadership des services de l'administration

Actions Prioritaires	Responsables	Etat d'Avancement
Renforcer le leadership des services de l'Administration et promouvoir la gestion axée sur les résultats	BOM DGF	<ul style="list-style-type: none"> Lancement du Processus d'élaboration d'un Plan de renforcement des capacités des services de l'Administration en gestion axée sur les résultats; Elaboration d'un échéancier de mise en oeuvre de la réforme sur la généralisation des budgets programmes. Seront concernés en 2014, tous les ministères sous CDSMT.
Renforcer les mécanismes sectoriels de planification et de suivi-évaluation des projets/ programmes	SCA-ARM	N/A
Elaborer et mettre en oeuvre la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique	ANSD	La Stratégie Nationale de Développement Statistique (SNDS 2014-2019) a été validée le 27 mai 2014;
Mettre en oeuvre le Schéma Directeur de modernisation de l'Administration publique	BOM	Le schéma directeur de la modernisation de l'administration publique (SDMAP) n'est toujours pas encore passé en conseil interministériel avant fin décembre 2013. Ce qui a entraîné les retards dans l'adoption de textes réglementaires pour les organes du dispositif et l'élaboration de plan d'actions prioritaires de réformes.
Systématiser les contrats de performance pour tous les services de l'Etat	BOM	Le processus de Systématisation des contrats de performance pour tous les services de l'Etat a démarré avec l'accompagnement de l'élaboration du plan stratégique de développement de l'ADIE par le BOM.

Source : Ministère de l'Economie et des Finances

Poursuite de la politique de modernisation de l'agriculture et amélioration de la compétitivité des filières alimentaires

Actions Prioritaires	Responsables	Etat d'Avancement
Accroître la production et la productivité agricole	DAPSA	Des mesures ont été prises par le Gouvernement pour améliorer les rendements agricoles et les revenus des paysans: <ul style="list-style-type: none"> • baisse du prix de cession du kilogramme de semences écrémées et de semences certifiées, • diminution du prix subventionné de l'engrais • affectation d'outils modernes aux producteurs (un premier jet de 16.800 unités est en cours de distribution). • attribution des marchés de réhabilitation de 10 580 ha (dont 7 400 ha sur la Vallée du Fleuve Sénégal et 3 180 ha sur la vallée de l'Anambé).
Améliorer la compétitivité des filières agricoles	SCA-ARM	<ul style="list-style-type: none"> • mise en place d'interprofessions sur les filières oignon, pomme de terre, chou et carotte par l'ARM et de tables de concertation des filières mil, sorgho, sésame, niébé, bissap, aviculture, maraichage

Source : Ministère de l'Economie et des Finances

Amélioration de l'accès des populations à un service énergétique de qualité

Actions Prioritaires	Responsables	Etat d'Avancement
Augmenter les capacités de production, de distribution et de stockage de l'énergie	CEP/ME	<p>Diversification du mix énergétique:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accord signé avec l'Inde pour la mise en oeuvre du projet de la centrale à charbon au niveau de la communauté rurale de Darou Khoudoss, dans la localité de Mboro, qui permettra une production de 360 mégawatts; • un protocole d'accord signé entre la SENELEC et le groupe sud-coréen Kepeco pour la construction d'une centrale à charbon à SENDOU, qui va mettre 250 mégawatts (MW) sur le réseau national.

Source : Ministère de l'Economie et des Finances

Portefeuille de 27 projets phares

Piliers	Secteurs	Projets phares			
Moteurs d'emploi et d'inclusion sociale	 Agriculture, produits de la mer et agro-alimentaire	 100-150 projets d'agrégation ciblés sur les filières HVA et élevage PP1	 Développement de 3-4 corridors céréalières PP2	 150-200 « micro-projets » de soutien de l'agriculture familiale PP3	
		 Restructuration de la filière arachide PP4	 Développement accéléré de l'aquaculture PP5	 Création de 3 agropoles intégrées PP16a	
				 3 pôles industriels intégrés de transformation des produits de la mer PP16b	
	 Habitat social et écosystème construction	 Programme d'accélération de l'habitat social PP6	 Ecosystème de construction (matériaux et BTP) PP16c		 20 centres de développement artisanal PP7
	 Modernisation graduelle de l'économie sociale	 Plan sectoriel pilote artisanat d'art PP8	 Plan sectoriel pilote Micro-tourisme PP9	 Infrastructures commerciales PP10	
	Moteurs d'exportation et d'IDE	 Mines et fertilisants	 Relance du projet intégré sur le fer - Falémé PP11	 Développement de la filière phosphates PP12	 Accélération de l'exploitation du zircon PP13
 Accélération de l'exploitation du secteur aurifère PP14			 Programme national mines artisanales PP14a		 Hub minier régional PP15
 Hub logistique et industriel régional			 2-3 Plateformes Industrielles intégrées PP16	 Paris industriels intégrés PP17	 Hub logistique intégré (port, corridor Mali, plateformes) PP18
 Hub régional multiservices et tourisme		 Economie numérique - Zones dédiées aux services export PP19	 Business park pour HQ régionaux et bases de vie PP20	 Dakar Medical City PP21	
		 Dakar Campus Régional de Référence PP22	 3-6 zones touristiques intégrées PP23	 Plan de relance aérien PP24	
 Redressement stratégique du secteur de l'énergie		 Plan de relance intégré de l'électricité PP25	 Approvisionnement en hydrocarbures PP26	 Service universel de l'énergie PP27	

Source : Document du Plan Sénégal Emergent



Mieux connaître Grant Thornton



Qui sommes-nous?

Grant Thornton Sénégal est un cabinet jouissant de plus de 20 ans de présence sur le marché sénégalais et africain de l'audit et du conseil. Nous comptons une soixantaine de collaborateurs répartis entre 4 départements et 5 services. Nos équipes délivrent une expertise à haute valeur ajoutée pour aider les entreprises dynamiques à libérer leur potentiel de croissance.

Présents dans plus de 135 pays avec 38 mille collaborateurs, nous sommes l'une des principales organisations d'audit et de conseil dans le monde.

Des valeurs fortes



Nos atouts

- Nous sommes une organisation mondiale, avec des standards et une méthodologie éprouvée, permettant d'assurer des prestations de grande qualité.
- Grant Thornton est présent dans les 3 régions du Maghreb, de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale. Dans chacun des pays, notre organisation s'appuie sur un cabinet leader, présent depuis de nombreuses années sur son marché.
- L'éthique et l'indépendance dans nos prestations sont garanties par nos règles professionnelles et les principes de gouvernance qui régissent notre organisation.
- Nous avons des professionnels spécialisés sur chacun de nos métiers pour apporter la compétence adaptée à chaque mission.
- Nos équipes travaillent sous la supervision de trois associés et de managers alertes et dotés d'une solide expertise.
- Nous proposons des solutions sur mesure, pragmatiques et opérationnelles pour répondre aux besoins spécifiques de nos clients.

Historique au Sénégal

1992
Création de CICE Sénégal par Mansour GAYE

1999
CICE devient correspondant de Deloitte au Sénégal

2007
Fin de la collaboration avec Deloitte suite à l'instauration de firmes totalement intégrées

2008
Création de CICE Côte d'Ivoire sous la direction de Moustapha Coulibaly

2009
Certification ISO 9001 version 2008 par le Bureau Véritas

2011
CICE devient Grant Thornton suite à une opération de rapprochement avec le groupe Grant Thornton

2012
Absorption du cabinet Excellence Consulting Group (ECG)

Présence mondiale



 Cabinets membres  Nombre de collaborateurs

<p>\$4.5 milliards chiffre d'affaires 2013 (USD)</p>	<p>Plus de 38,500 collaborateurs</p>	<p>A travers plus de 130 pays</p>
---	---	--

A l'image des entreprises que nous accompagnons, Grant Thornton est un groupe ambitieux et dynamique

Croissance du chiffre d'affaires entre 2011 et 2013

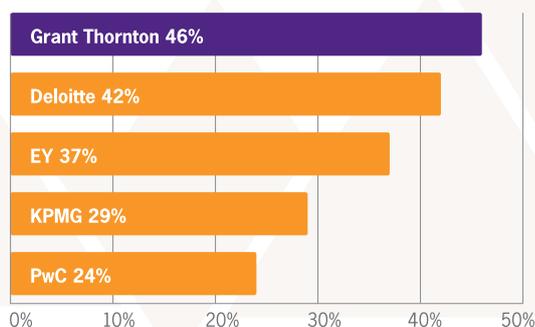


*Source: International Accounting Bulletin



Une forte satisfaction et loyauté des clients

(Taux de recommandation net par rapport à nos concurrents)



Source: Etude réalisée par Millward Brown en 2012 (les études menées reposent sur environ 200 réponses provenant de 10 pays).



2 place de l'indépendance
Immeuble SDIH
2e, 3e et 4e étage
BP 7642 - Dakar
T 00 221 33 889 70 70
F 00 221 33 821 10 70
E grantthornton@sn.gt.com

www.grantthornton.sn

© 2015 Grant Thornton Senegal Tous droits réservés.
Grant Thornton est la marque sous laquelle les cabinets membres de Grant Thornton délivrent des services d'Audit, de Fiscalité et de Conseil à leurs clients. Grant Thornton Sénégal est un cabinet membre de Grant Thornton International Ltd.
Tous les cabinets membres de Grant Thornton sont indépendants au plan juridique, fiscal et managériale.

